



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE DANSE

COMITÉ DÉPARTEMENTAL

DES ALPES MARITIMES



La Danse

Toutes les Danses

Pour tous



LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE DANSE

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE DANSE REPRÉSENTE TOUTES LES FORMES DE DANSE :

- Artistique (classique, contemporain, jazz, hip hop ...)
- Rock et disciplines associées (lindy hop, boogie woogie, west coast swing...)
- Sportive (standards, latines, 10 danses)
- Société (danse à deux)
- Country & Line

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE DANSE RÉUNIT 4 ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX :

- Agrément
- Délégation
- Mission
- Objectifs

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE DANSE EST LA SEULE FÉDÉRATION AGRÉÉE et subventionnée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports dont elle a délégation de pouvoir pour :

- Les danses artistiques
- Les danses par couple
- La country & line

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE DANSE A UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC. Elle est également reconnue et subventionnée par le Ministère de la Culture et de la communication.

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE DANSE A POUR OBJECTIFS :

- de promouvoir la pratique de la danse des enfants, adolescents et des adultes
- de développer les liens entre le monde amateur et le monde professionnel
- de favoriser la formation permanente des enseignants

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE DANSE ORGANISE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS :

- des championnats, concours nationaux, européens, mondiaux
- des rencontres chorégraphiques sélectives, un festival national Danse et l'enfant
- des stages nationaux pour toutes les danses et pour les équipes de France

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE DANSE FORME (brevets fédéraux) et mène des actions de sensibilisation et de formation, de cohésion sociale, des colloques à thèmes spécifiques...

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

POURQUOI UN COMITÉ DÉPARTEMENTAL ?

Les comités départementaux et régionaux sont au service des clubs et **REPRÉSENTENT LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE DANSE DANS LES DÉPARTEMENTS** et les régions. Rejoignez le comité départemental (CD) le plus proche qui vous aidera dans toutes vos démarches.

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES est le représentant de la FFD pour le 06. Les moyens d'actions du comité départemental par délégation fédérale sont :

- l'organisation des rencontres départementales, concours, compétitions de danse
- l'organisation d'assemblées, conférences, cours, stages, manifestations...
- la tenue de tous services de documentation, renseignements... relatifs à la danse
- de toutes activités permettant de promouvoir la danse
- de représenter la FFD auprès des instances publiques, des professionnels et des pratiquants

AFFILIATION À LA F.F.D

10 BONNES RAISONS DE VOUS AFFILIER :

1. LA FFD AGRÉE PAR L'ÉTAT PERMET À VOTRE STRUCTURE D'ÊTRE RECONNUE : La licence vous donne des droits étendus au sein de la FFD. Vous participez activement à la vie fédérale. Dirigeant d'une école, d'un club, en vous affiliant vous obtenez la reconnaissance officielle et la normalisation des démarches vers vos instances territoriales.

2. AGRÉMENT JEUNESSE ET SPORTS : en vous affiliant, vous pourrez obtenir un agrément de l'état auprès des services départementaux chargés des sports. L'agrément permet alors à votre club de projeter des actions soutenues par des subventions publiques (Conseil Régional, Conseil Général, Municipalités...) et bénéficier des services du Comité Départemental pour effectuer vos démarches (obligation pour les associations d'être affiliées à une fédération délégitaire-décret n°2002-488).

3. PARTICIPER À DES COMPÉTITIONS OFFICIELLES ET HOMOLOGUÉES : La licence vous permet de participer à des compétitions homologuées. La FFD est la seule Fédération de danse habilitée à délivrer des titres nationaux de champions de France et vous donne accès aux titres internationaux.

4. UNE ASSURANCE GRATUITE : couvrant les risques spécifiques à votre pratique. Dirigeants d'association, gestionnaires d'écoles, vous bénéficiez des contrats d'assurances négociés par la FFD avec la MMA...et des assurances complémentaires.

5. UN CONTRAT SACEM AVANTAGEUX qui vous exonère des redevances pour vos cours et ateliers de travail. Vous bénéficiez du contrat cadre SACEM/FFD et de cotisations prises en charge par la FFD, comprises dans la cotisation d'affiliation. Être affilié dispense des formalités de déclaration dues au titre du droit d'auteur pour l'utilisation musicale dans les cours de danse. Vous bénéficiez en plus de réductions pour vos galas de fin d'année...

6. DES SERVICES SPÉCIALISÉS À VOTRE ÉCOUTE :

- Juridique : un conseil, une assistance (commission juridique)
- Médical : des conseils de diététique, une information antidopage auprès des dirigeants, un référent médical pour vos manifestations (commission médicale)
- Structure : La commission structuration construit vos relais sur tout le territoire français et vous met en relation avec le Comité départemental le plus proche.

7. LA FORMATION : La FFD délivre des diplômes fédéraux et organise des formations pour les préparer. Brevet fédéral du premier niveau (initiateur) Brevet fédéral du niveau supérieur (animateur)

8. UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ : Vous bénéficiez du soutien administratif, technique et matériel du Comité Départemental ou Régional le plus proche de chez vous

- aide à la création d'associations, aide aux demandes de subventions
- aide à la formation
- aide aux projets et à l'organisation de manifestations
- accès au fichier des cadres techniques, aide à la recherche d'animateurs, de professeurs

9. LA LABELLISATION DE VOTRE STRUCTURE : Ce label officiel « structure de qualité FFD » certifie que votre structure propose un enseignement de qualité dans un lieu adapté. Il est une garantie qualité pour les élèves, parents, professionnels... et une reconnaissance de votre travail.

10. UN LARGE CHOIX DE MANIFESTATIONS FÉDÉRALES : Chaque discipline vous offre un éventail de manifestations :

- Concours, Championnats, Rencontres chorégraphiques,
- Stages techniques, Stages multidisciplinaires pour découvrir d'autres disciplines
- Stage de formation professionnelle : création chorégraphique, lumières, son...

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE DANSE

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

Place de l'église, 06560 VALBONNE

Tél/Fax : 04 89 02 57 02 - Mobile : 06 20 43 47 47

Contact : info@ffdance-06.fr — Site Web : www.ffdance-06.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 14H30 à 18H30



AFFILIATION F.F.D

Un Label de Qualité

Pour votre club et vos élèves

Contactez nous...